

Comme annoncé par 237actu.com dans un [précédent article](#), Cette journée du 25 juin s'annonçait très décisive pour Ernest Obama, soit le journaliste allait retourner dans sa cellule à la gendarmerie, soit envoyé à Kondengui, ou encore être simplement libéré pour une comparution libre. C'est finalement la troisième option qui a été retenue.

Le PDG du groupe l'Anecdote Jean Pierre Amougou Belinga, plaignant, a demandé du Procureur Général près de la Cour d'Appel du Centre, Yaoundé, de surseoir à la procédure de placement en détention provisoire d'Ernest Obama. L'homme d'affaires justifie cette décision par des « **raisons humanitaires** ».

Toute fois, apprend-on, cette décision n'éteint pas l'action publique qui doit être poursuivie. L'ancien DG de Vision 4 rejoint ainsi son domicile après 07 nuits passées au Groupement Territoriale de Gendarmerie du Mfoundi.

Mais, l'on est très loin de l'épilogue de cette affaire d'« **abus de confiance** », « **détournement de fonds** » et « **haute trahison** » qui continue de defrayer le chronique.

**Voici la note du PDG du groupe l'Anecdote au procureur général près de la cour d'appel du Centre, Yaoundé**



B.P. : 25070 Yaoundé - Messa  
 Tel: (237) 242 71 88 13/242 71 87 35/ Fax: (237) 222 31 48 00  
 Site web: [www.anecdoteonline.wix.com](http://www.anecdoteonline.wix.com)  
 E-mail: [journalanecdote@yahoo.fr](mailto:journalanecdote@yahoo.fr)  
 E-mail: [abelstaline@yahoo.com](mailto:abelstaline@yahoo.com)  
[africaexpresscam2013@yahoo.fr](mailto:africaexpresscam2013@yahoo.fr)  
[www.groupelanecdote.com](http://www.groupelanecdote.com)  
 Contribuable: P2650082719W

Yaoundé, le 24 JUIN 2020

000079  
 N/Réf : N°...../L/GA/PROG/CT2/06/20/MF

**Le Président Directeur Général  
 du Groupe L'Anecdote**  
 A  
**Monsieur le Procureur Général  
 près de la Cour d'Appel du Centre  
 Yaoundé**

Monsieur le Procureur Général,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir surseoir à la procédure de placement en détention provisoire de Monsieur Ernest OBAMA, **pour des raisons humanitaires**, dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Jean Pierre AMOUGOU BELINGA, Président Directeur Général du Groupe L'Anecdote.

Toutefois cette sollicitation n'éteint pas l'action publique que le Ministère Public doit poursuivre. Il s'agit tout simplement pour des raisons humanitaires de lui permettre de comparaitre libre.

Veuillez croire, Monsieur le Procureur Général, à l'expression de mon profond respect.

